DL-338-NC

formances environnementales		
Niveau sonore:		
A l'arrêt		87dB(A) à un régime de 1575tr/min
En marche (dB(A))		78.2
Niveau des émissions d'échappement:		Euro VI-B
Emissions d'échappement:		
Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:		595/2009*64/2012B
1. Procédure d'essai: WHSC-ESC	CO (g/kWh):	0.094
	THC (g/kWh):	0.086
	NOx (g/kWh):	0.077
	NH3 (ppm):	1.2
	Particules (masse) (g/kWh):	0.003
	Particules (nombre) (#/kWh):	5.34E+11
Opacité de la fumée (ELR): (m^{-1})		---
2. Procédure d'essai: WHTC-ETC	CO (g/kWh) :	0,122
	THC (g/kWh) :	0,076
	NHMC (g/kWh):	---
	CH_4 (g/kWh):	---
	NOx (g/kWh):	0,308
	NH3 (ppm):	0,2
	Particules (masse) (g/kWh):	0,0037
	Particules (nombre) (#/kWh):	1,73E+11
Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m^{-1})		0,55 (EU) 595/2009*64/2012B

ers	
Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non
Remarques:	--

RCS LYON 954506077

RENAULT TRUCKS

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS N3

Le soussigné, Mr Jean GAUQUELIN , certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type :	MDA3C
	Variante :	UJZ42B
	Version :	NAHL81658J9NAU0NN9L
0.2.1	Nom commercial :	D16
0.4	Catégorie de véhicule :	N3
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur:	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest – France
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :	Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10	Numéro d'identification du véhicule:	VF640V8CFB000456

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2*2007/46*0033*16 délivrée le : 2014-04-17 - et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 2014-09-03

DUPLICATE